



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'OISE

Direction des relations avec les collectivités locales
Bureau des affaires juridiques et de l'urbanisme

AVIS AU PUBLIC

Déviations de Vaumoise par la RN 2
Communes de Vaumoise, Vauciennes et Vez

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Picardie

Enquête parcellaire

Le public est informé que par arrêté préfectoral du 15 novembre 2012 est prescrite, sur le territoire des communes de Vaumoise, Vauciennes et Vez, du mercredi 9 janvier 2013 au jeudi 24 janvier 2013 inclus, une enquête parcellaire relative au projet d'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation des travaux de la déviation de Vaumoise par la RN 2.

La maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Picardie.

M. Gabriel GUITTENY est désigné en qualité de commissaire-enquêteur et siègera en mairies de Vaumoise, Vauciennes et Vez aux dates suivantes :

- Vaumoise : le vendredi 11 janvier 2013 de 15 H à 17 H
- Vez : le samedi 19 janvier 2013 de 10 H à 12 H
- Vauciennes : le jeudi 24 janvier 2013 de 16 H à 18 H

Les pièces du dossier seront déposées en mairies de Vaumoise, Vauciennes et Vez et mises à la disposition du public afin que toute personne intéressée puisse en prendre connaissance pendant 16 jours consécutifs, du mercredi 9 janvier au jeudi 24 janvier 2013 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture des secrétariats des mairies.

Les observations éventuelles pourront être consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet ou être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur en mairies pour être annexées au registre.

A l'issue de l'enquête, les copies du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public en mairies de Vaumoise, Vauciennes et Vez, ainsi qu'à la préfecture de l'Oise - direction des relations avec les collectivités locales - bureau des affaires juridiques et de l'urbanisme - pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Pour le Préfet
et par délégation,
le Directeur par intérim

Sandrine GIRAULT